



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/22
4 mars 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quarante-huitième réunion
Montréal, 3 – 7 avril 2006

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE
DE L'ANNÉE 2006**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 1 412 570 \$US, plus les coûts d'appui de 82 490 \$US, pour les amendements à son programme de travail pour l'année 2006.

2. Les activités proposées dans les amendements au programme de travail du PNUE sont indiquées dans le tableau 1, ci-dessous.

Tableau 1 : Amendements au programme de travail du PNUE

Pays	Activité/projet	Montant demandé \$US	Montant recommandé \$US
SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE			
A1. Préparation de plans de gestion de l'élimination finale dans 14 pays à faible volume de consommation			
Tchad	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	18 000	18 000
Congo	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	18 000	18 000
Côte d'Ivoire	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	15 000	15 000
Djibouti	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	18 000	18 000
Gabon	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	18 000	18 000
Guyane	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	15 000	15 000
Mali	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	18 000	18 000
Mauritanie	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	18 000	18 000
Moldavie	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	18 000	18 000
Niger	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	18 000	18 000
Rwanda	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	18 000	18 000
Sénégal	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	15 000	15 000
Sierra Leone	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	18 000	18 000
Togo	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	18 000	18 000
Total partiel pour la préparation de projets :		243 000	243 000
A2. Renouvellement des projets de renforcement des institutions :			
		Tonnes PAO	
Algérie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase IV	S.o.	257 400
Djibouti	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase II	S.o.	78 000
République dominicaine	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase IV	S.o.	134 333
Gambie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase IV	S.o.	60 000
Guyane	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase III	S.o.	56 333
Moldavie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase IV	S.o.	69 334
Total partiel pour les projets de renforcement des institutions :			655 400
A3. Autres activités :			
Mondial	Mise à jour du manuel de formation des agents de douane du PNUE	120 000	120 000
Total partiel des autres activités :		120 000	120 000

Pays	Activité/projet	Montant demandé \$US	Montant recommandé \$US
SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION INDIVIDUELLE			
B1. Renouvellement du projet de renforcement des institutions :			
		Tonnes PAO	
Côte d'Ivoire	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase III (2 ^e année)	S.o.	53 170
Total partiel pour les projets de renouvellement du renforcement des institutions :			53 170
B2. Augmentation du financement du renforcement des institutions au Yémen :			
		Tonnes PAO	
Yémen	Demande supplémentaire pour la phase IV du projet de renforcement des institutions	S.o.	66 000
Total partiel pour les projets de renforcement des institutions :			66 000
SECTION C : ACTIVITÉS DES PLANS NATIONAUX D'ÉLIMINATION OU AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT			
Dominique	Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale : volet du PNUE	35 000	[1]
Mondial	Sensibilisation dans le secteur des refroidisseurs	200 000	[2]
Saint-Kitts-et-Nevis	Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale : volet du PNUE	40 000	[3]
Total partiel pour les activités des plans nationaux d'élimination ou autres projets d'investissement :		275 000	
Total partiel		1 412 570	
Coûts d'appui aux agences (néant pour le renforcement des institutions et 13 pour cent pour les autres activités) :		82 940	
Total :		1 495 510	

[1] Abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/29

[2] Abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/25

[2] Abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/38

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE

A1 : Préparation de plans de gestion de l'élimination finale dans 14 pays à faible volume de consommation

Description du projet

3. Le PNUE demande un financement pour la préparation de plans de gestion de l'élimination finale dans les 14 pays suivants : Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guyane, Mali, Mauritanie, Moldavie, Niger, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo. Les activités de préparation de projet ont été entreprises avec le PNUD dans 12 de ces 14 pays. Les activités de préparation en Côte d'Ivoire et au Sénégal ont été entreprises avec l'ONUDI. Le financement accordé pour la préparation de projets en vertu de la décision 45/54 est partagé dans chacun de ces cas.

Observations et recommandations du Secrétariat

4. Les 14 demandes sont conformes à la décision 45/54 et respectent les limites du financement précisées dans la décision. Les projets sont recommandés pour approbation générale aux niveaux de financement indiqués dans le tableau 1, sous réserve que le PNUE tienne compte de la décision 47/10 e) sur l'intégration de mesures de contrôle des importations de bromure de méthyle, de tétrachlorure de carbone et/ou de TCA, de même que des CFC dans les programmes de permis pour contrôler les importations lors de l'élaboration des plans de gestion de l'élimination finale et de leur mise en œuvre subséquente.

A2 : Renouvellement des projets de renforcement des institutions

a)	Algérie (phase IV)	257 400 \$US
b)	Djibouti (phase II)	78 000 \$US
c)	République dominicaine (phase IV)	134 333 \$US
d)	Gambie (phase IV)	60 000 \$US
e)	Guyane (phase III)	56 333 \$US
f)	Moldavie (phase IV)	69 334 \$US

5. La description des projets de renforcement des institutions des pays ci-dessus est fournie à l'annexe 1 au présent document.

Observations du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat et le PNUE sont convenus du niveau de financement pour le renouvellement de tous les projets ci-dessus.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

7. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des projets ci-dessus au niveau de financement indiqué dans le tableau 1. Le Comité exécutif pourrait souhaiter exprimer

aux gouvernements de l'Algérie, de Djibouti, de République dominicaine, de Gambie, de Guyane et de Moldavie, les observations présentées à l'annexe II au présent document.

A3 : Autres activités

Mondial : Mise à jour du manuel de formation des agents de douane du PNUE : 120 000 \$US

Description du projet

8. Le PNUE demande la somme de 120 000 \$US, plus les coûts d'appui, pour la préparation d'une mise à jour du manuel de formation des agents de douane qui constituera un supplément au manuel existant. Le supplément sera publié sur papier, de même que dans la bibliothèque en ligne d'ActionOzone et sur CD-ROM. La mise à jour comporte de nouveaux thèmes qui ont été mis au jour au cours des dernières années et qui ne figurent donc pas dans le manuel actuel produit en 2001. Ces thèmes portent sur le matériel pour les poursuites au criminel, l'intégration du bromure de méthyle aux programmes de permis d'importation/exportation et l'optimisation des ressources afin d'appliquer la réglementation.

Observations du Secrétariat du Fonds

9. Le PNUE présente à la 48^e réunion une demande de financement de 200 000 \$US pour la préparation d'une révision du manuel de formation. Le Comité exécutif a décidé de demander au PNUE de présenter une nouvelle proposition pour un document plus modeste à la 48^e réunion du Comité exécutif (décision 47/19). Le PNUE a indiqué qu'il avait acquiescé à cette demande en révisant son projet afin de produire une version compacte d'un manuel à jour d'une cinquantaine de pages. Le manuel sera accompagné d'outils rapides conviviaux. Le Secrétariat a demandé au PNUE de lui fournir les détails des coûts de la nouvelle proposition, qui figurent dans le tableau ci-dessous avec les coûts originaux.

Élément	Coût original (\$US)	Coût révisé (\$US)
Révision et édition	11 000	11 000
Traduction	44 000	23 945
Mise en page en six langues	100 000	18 650
Impression et distribution (y compris le CD-ROM)	45 000 (1 000 exemplaires)	66 405 (5 000 exemplaires plus outils rapides)
Total	200 000	120 000

10. Le Secrétariat a pris note que la réduction de la taille de la mise à jour ou du supplément proposé a permis la production de 5 000 exemplaires au lieu des 1 000 exemplaires de la proposition originale.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

11. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale de l'activité au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL**B1 : Renouvellement du projet de renforcement des institutions**

a)	Côte d'Ivoire (phase III, 2 ^e année)	53 170 \$US
----	---	-------------

Côte d'Ivoire : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I: Juillet 1994	122 510
	Phase II: Novembre 1998	81 800
	Phase III: Juillet 2004 (1 ^{re} année)	53 170
	Total	257 480
Montant demandé pour le renouvellement (phase III, 2 ^e année) (\$US) :		53 170
Montant recommandé pour approbation (phase III, 2 ^e année) (\$US)		53 170
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		0
Coût total de la phase III, 2 ^e année du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)		53 170
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la phase III, 2 ^e année du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO)		S.o.
Date d'approbation du programme de pays		Mars 1994
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu		-
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1991), (tonnes PAO)		313,4
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2004) (tonnes PAO)		82,37
Consommation de référence des substances réglementées) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		294,2
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		8,1
Dernière consommation de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		79,40
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)		0
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		2,97
f) Annexe E (bromure de méthyle)		0
Montant approuvé pour les projets (\$US)		2 408 048
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :		730 377
SAO à éliminer (tonnes PAO)		191,2
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)		139,9

Contexte

12. La demande d'approbation du renouvellement de la phase III du projet de renforcement des institutions de la Côte d'Ivoire a été examinée pour la première fois à la 43^e réunion du Comité exécutif. La phase III a été approuvée à la 43^e réunion pour un an seulement, sous

réserve de l'application du mécanisme de non-conformité du Protocole de Montréal car, à l'époque, la Côte d'Ivoire était en situation de non-conformité aux mesures de réglementation pour l'annexe E (bromure de méthyle).

Observations du Secrétariat du Fonds

13. La Côte d'Ivoire a rapporté sa consommation de substances réglementées pour l'année 2004 au Secrétariat de l'ozone le 18 octobre 2005. Le rapport indique une consommation de substances de l'annexe E (bromure de méthyle) de zéro, de sorte que la Côte d'Ivoire est de nouveau en situation de conformité aux mesures de réglementation des substances de l'annexe E (la consommation de référence de bromure de méthyle de la Côte d'Ivoire est de 8,14 tonnes PAO).

Recommandation du Secrétariat du Fonds

14. À la lumière de l'information fournie dans les observations du Secrétariat ci-dessus, le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la deuxième année du projet de renforcement des institutions de la Côte d'Ivoire au niveau de financement de 53 170 \$US.

B2 : Augmentation du financement du renforcement des institutions au Yémen

15. Le PNUE demande une augmentation de 66 000 \$US du financement de la phase IV du projet de renforcement des institutions au nom du gouvernement du Yémen. La phase IV du projet de renforcement des institutions du Yémen a été approuvée à la 47^e réunion du Comité exécutif, en novembre 2005, au montant de 104 000 \$US. L'augmentation demandée augmentera le niveau de financement à 170 000 \$US pour deux ans. Le PNUE a indiqué dans sa demande que le Yémen mettra en vigueur de nouvelles lois concernant les SAO au cours des deux prochaines années, ce qui exigera l'optimisation des ressources des administrateurs et des parties prenantes concernées au moyen de campagnes de sensibilisation et de formation. Le Bureau national de l'ozone sera tenu de visiter les divers gouvernorats plus souvent, et les conditions géographiques uniques de la région rendent ces activités très coûteuses.

Contexte

16. Le programme de pays du Yémen a été approuvé à la 25^e réunion en juillet 1998. Le programme de pays indiquait que la consommation totale de SAO au Yémen était de 332,1 tonnes PAO. La somme de 120 000 \$US a été approuvée pour le financement du projet de renforcement des institutions au Yémen, en vertu de l'envergure des activités prévues du Bureau national de l'ozone proposé.

17. Après l'approbation du programme de pays, le Yémen a demandé et reçu l'approbation de la seizième réunion des Parties au Protocole de Montréal (décision XVI/31) pour changer ses valeurs de référence pour la consommation de SAO comme suit :

CFC : de 349,1 à 1 796,1 tonnes PAO

Halons : de 2,8 à 140,0 tonnes PAO

Bromure de méthyle : de 1,1 à 54,5 tonnes PAO

18. En conséquence des augmentations des valeurs de référence indiquées ci-dessus, le Yémen demande l'approbation d'augmenter de 104 000 \$US le montant approuvé pour la phase IV du projet de renforcement des institutions. Le financement total de 170 000 \$US pour la phase IV du projet, comprenant l'augmentation, est l'équivalent des 196 154 \$US du financement original pour les trois années de base ou de 255 000 \$US, comprenant l'augmentation de 30 pour cent pour trois ans prévue à la décision 35/57.

19. La 47^e réunion du Comité exécutif a décidé de reconnaître que le projet de renforcement des institutions pourrait devoir être révisé en vertu des lignes directrices du Comité exécutif concernant la modification formelle des valeurs de référence par un pays avec l'accord des Parties au Protocole de Montréal (décision 47/49 f).

Observations du Secrétariat du Fonds

20. Il n'existe actuellement aucune ligne directrice portant sur la nécessité d'augmenter le financement des projets de renforcement des institutions après une augmentation des valeurs de référence, ni sur la valeur de cette augmentation. Le Secrétariat a donc analysé le profil des valeurs de référence pour la consommation de CFC et la « charge de travail » possible par rapport au financement du renforcement des institutions pour le Yémen et les pays ayant un profil semblable. Les résultats de cet exercice sont résumés dans le tableau 2, ci-après.

Tableau 2 : Comparaison des profils et du financement des projets au Yémen et autres pays choisis

Pays	Consommation de référence du CFC (tonnes PAO)	Consommation totale de SAO dans le programme de pays (tonnes PAO)	Consommation actuelle (2004) (tonnes PAO)	Financement total approuvé (\$US)	Quantité totale de SAO à éliminer dans les projets approuvés (tonnes PAO)	Financement initial (de base) du renforcement des institutions (\$US)	Envergure/répartition des activités entourant les SAO
Yémen (Programme de pays 1996)	349,10	332,1				120 000	
Yémen (Mise à jour de 2000)	1 796,07	1 152,80	746,24	3 730 744	421,70	196 154*	Aérosols : 43 %; réfrigération : 55 %; fumigènes : 8 %
Algérie	2 119,53	2062,4	1 045,00	18 267 307	2 215,10	297 000	Aérosols : 8 %; mousses : 36 %; halons : 9 %; réfrigération : 37 %; autres : 19 %
Égypte	1668	2762,9	1047,59	38 749 652	3 439,72	263 450	Mousses : 47 %; réfrigération : 22 %; halons : 22 %; fumigènes : 5 %; autres : 4%
Jordanie	673,27	905	61,4	19 754 784	1 963,60	170 000	Aérosols : 8 %; mousses : 36 %; halons : 9 %; réfrigération : 37 %; autres : 19 %
Liban	725,51	923,1	347	12 273 379	1 211,00	179 000	Aérosols : 38 %; mousses : 17 %; fumigènes : 15 %; réfrigération : 24 %; plan d'élimination : 5 %; autres : 1 %
Libye	716,71	1052,4	459	4 381 886	367,40	157 000	Mousses : 86 %; réfrigération : 14 %
Maroc	802,27	758	329	12 350 886	918,20	179 000	Mousses : 54 %; fumigènes : 27 %; réfrigération : 18 %, autres : 1 %
Pakistan	1679,43	2538,9	805	20 461 406	1 912,40	259 000	Mousses : 45 %; réfrigération : 34 %; solvants : 7 %; agents de transformation : 4 %; plan d'élimination : 7 %; autres : 3 %
Syrie	2 224,65	1 859,1	928,27	23 666 667	3 020,10	219 558	Aérosols : 29 %; mousses : 18 %; réfrigération : 38 %; halons : 14 %; fumigènes : 1 %

* Le montant équivalent du financement de base est calculé à partir d'une augmentation du financement de l'ordre de 66 000 \$US pour le renouvellement du projet de renforcement des institutions.

21. Il est pertinent de prendre note que le niveau de financement du renforcement des institutions a été établi en fonction de facteurs tels que la quantité totale de SAO à éliminer dans un pays au moment de l'approbation du programme de pays, la complexité de l'élimination caractérisée par la répartition ou les habitudes de consommation de SAO, les facteurs géographiques, etc., car les lignes directrices sur le renforcement des institutions ont été adoptées avant le calcul des valeurs de référence pour la consommation et la production dans les pays visés à l'article 5. Les pays dont les données étaient semblables à celles du Yémen ont servi de base de comparaison dans l'examen de la demande du Yémen. À cet égard, l'Égypte et le Pakistan, dont les données de référence se rapprochent le plus de celles du Yémen, offrent la meilleure comparaison. Comme le révèle le tableau 2, les deux pays (Égypte et Pakistan) dont les valeurs de référence sont un peu inférieures semblent posséder une charge de travail plus lourde et plus complexe, de même qu'une consommation actuelle à éliminer plus importante.

22. Par conséquent, en l'absence d'autres lignes directrices, le financement initial ou de base de ces trois pays indiqué ci-dessous semble servir de procuration pour l'évaluation du niveau de financement initial révisé pour le Yémen.

Égypte :	263 450 \$US
Pakistan :	259 000 \$US
Yémen :	196 155 \$US

Ces chiffres appuient le niveau de financement total de la phase IV du renforcement des institutions que demande le Yémen.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

23. Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver la demande du Yémen pour une augmentation de 66 000 \$US\$ du financement de la phase IV de son projet de renforcement des institutions, approuvé à la 47^e réunion, à la lumière de l'information ci-dessus.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Algérie : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution	PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I: Novembre 1993	297 000
Phase II: Mars 1999	90 010
Phase III: Juillet 2002	257 000
Total	644 000
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$US) :	257 400
Montant recommandé pour approbation (phase IV) (\$US)	257 400
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	257 400
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la phase IV du renforcement des institutions, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO)	21,27
Date d'approbation du programme de pays	Novembre 1993
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1991), (tonnes PAO)	2 221,1
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2004) (tonnes PAO)	1 141,4
Consommation de référence des substances réglementées) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	2 119,53
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	237,33
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	20,90
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	5,80
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	4,65
Dernière consommation de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	1 045,0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	80,1
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	2,2
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	4,0
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	6,6
f) Annexe E (bromure de méthyle)	3,6
Montant approuvé pour les projets (en date de décembre 2004) (\$US)	18 267 307
Montant décaissé (en date de décembre 2004) (\$US) :	15 517 364
SAO à éliminer (tonnes PAO)	2 215,1
SAO éliminées (en date de décembre 2004) (tonnes PAO)	1 380,5

1. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

\$US

a)	Préparation du programme de pays	35 055
b)	Préparation de projet	580 551
c)	Assistance technique (comprenant le renforcement des institutions)	2 530 000
d)	Projets d'investissement	15 121 701
	Total :	18 267 307

Rapport périodique

2. Les activités réalisées dans le contexte du projet de renforcement des institutions en Algérie de juillet 2002 à ce jour ont été satisfaisantes. Elles avaient pour objectif principal de :

- Préparer la mise en œuvre des projets approuvés et en assurer le suivi.
- Coordonner la préparation des réglementations sur les SAO;
- Réaliser des campagnes de sensibilisation sur la protection de la couche d'ozone.
- Poursuivre l'inventaire des utilisateurs de SAO.
- Proposer des rapports aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds du Protocole de Montréal.
- Aider les agences d'exécution dans le cadre de leurs projets d'investissement.
- Aider le Fonds multilatéral à évaluer les projets.
- Mettre en œuvre le projet de banque de halons.
- Préparer et mettre en œuvre un plan de gestion des frigorigènes.

3. Les objectifs ont été atteints. Les données pertinentes ont été présentées dans les délais prescrits et une assistance a été fournie au moment opportun pour la mise en œuvre de la banque de halons, le plan de gestion des frigorigènes et autres projets ayant donné lieu à la réduction progressive de la consommation de SAO.

4. Le Bureau national de l'ozone relève du ministère de l'Environnement et collabore avec les divers ministères et autorités aux questions entourant la protection de la couche d'ozone. Le Bureau national de l'ozone profite d'un solide appui du gouvernement grâce à la désignation d'un nouvel administrateur qui s'ajoute au personnel existant du Bureau national de l'ozone. L'Algérie n'a pas encore ratifié les Amendements de Montréal et de Beijing au Protocole de Montréal.

Plan d'action

5. Les objectifs suivants ont été établis pour la prochaine période (avril 2006 à mars 2008) :

- Coordonner la mise en œuvre des réglementations sur les SAO.
- Réaliser une campagne de sensibilisation à la protection de la couche d'ozone.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale des CFC dans le secteur de la réfrigération commerciale.
- Réaliser la formation des techniciens en réfrigération.

- Réaliser le projet de plan de gestion de l'élimination finale.
- Remettre des rapports aux Secrétariat de l'ozone et du Fonds du Protocole de Montréal.

Djibouti : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil de pays	
Agence d'exécution	PNUE
Montant approuvé à l'origine (\$US) :	
Phase I: Juillet 2002	90 000
Total	90 000
Montant demandé pour le renouvellement (phase II) (\$US) :	78 000
Montant recommandé pour approbation (phase II) (\$US)	78 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	0
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	78 000
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la phase II du renforcement des institutions, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO)	S.o
Date d'approbation du programme de pays	Juillet 2002
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (2000), (tonnes PAO)	21,8
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2004) (tonnes PAO)	8,78
Consommation de référence des substances réglementées) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	21,02
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	8,78
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	0
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0
Montant approuvé pour les projets (en date de décembre 2004) (\$US)	478 452
Montant décaissé (en date de décembre 2004) (\$US) :	48 856
SAO à éliminer (en date de décembre 2004) (tonnes PAO)	5,7
SAO éliminées (en date de décembre 2004) (tonnes PAO)	0

6. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

		\$US
a)	Préparation du programme de pays	57 630
b)	Préparation de projet	16 950
c)	Assistance technique (comprenant le renforcement des institutions)	272 453
d)	Formation	131 419
e)	Projets d'investissement	0
	Total :	478 452

Rapport périodique

7. Le projet de renforcement des institutions pour Djibouti a été approuvé en juillet 2002 par la 37^e réunion du Comité exécutif. Le plan de gestion des frigorigènes a été approuvé par le Comité exécutif du Fonds multilatéral à sa 37^e réunion, et sa mise en œuvre a débuté au cours de l'année 2004.

8. Le Bureau national de l'ozone regroupe deux professionnels dont un employé à plein temps et un autre employé impliqué dans les décisions de haut niveau. Cette situation a permis au Bureau national de l'ozone de travailler efficacement. La mise en œuvre des projets d'élimination a été plus rapide que prévue, ce qui a permis au pays de retrouver la conformité. Une des principales réalisations à Djibouti a été l'adoption de réglementations sur les SAO. Celles-ci sont entrées en vigueur vers le milieu de 2004 et sont déjà appliquées. Les activités du plan de gestion des frigorigènes sont réalisées avec succès et la formation des agents de douane se poursuit, tout comme l'application des réglementations sur les SAO. Des activités de sensibilisation sont aussi menées et les importateurs sont encouragés à importer de l'équipement à base de frigorigènes de remplacement. L'utilisation de ces solutions de remplacement est à la hausse. Le Bureau national de l'ozone a coordonné la mise en œuvre des projets d'investissement dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes en collaboration avec le PNUD qui agit en qualité d'agence d'exécution.

9. Grâce au programme de pays et à la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes, la consommation de CFC a été de 8,7 tonnes PAO en 2004, par rapport à une valeur de référence de 21 tonnes PAO. La poursuite des activités en cours du plan de gestion des frigorigènes devrait favoriser la réduction continue de la consommation. Djibouti a déjà satisfait aux exigences pour la réduction de 50 pour cent de la consommation de CFC en 2005 et devrait atteindre son objectif de réduction de 85 pour cent avant la date prévue de 2007. Djibouti a ratifié tous les Amendements au Protocole de Montréal, sauf l'Amendement de Beijing.

Plan d'action

10. Le Bureau national de l'ozone de Djibouti joue un rôle déterminant en aidant le gouvernement à satisfaire à ses obligations du Protocole de Montréal et à protéger la couche d'ozone. Au cours de la prochaine période, le Bureau national de l'ozone :

- Coordonnera l'application des réglementations sur les SAO.
- Mènera à terme les activités restantes du plan de gestion des frigorigènes et assurera le suivi du succès de ces activités.
- Coordonnera la préparation et la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale.
- Recueillera des données et transmettra des rapports aux Secrétariats, et assistera régulièrement à toutes les réunions portant sur la couche d'ozone.
- Le Bureau national de l'ozone continuera à coordonner les activités de sensibilisation dans divers médias, dans le cadre du projet de renforcement des institutions.

République dominicaine : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution	PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Juillet 1995	155 000
Phase II : Novembre 1999	103 000
Phase III : Avril 2003	134 333
Total	392 333
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$US) :	134 333
Montant recommandé pour approbation (phase IV) (\$US)	134 333
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	134 333
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la phase IV du renforcement des institutions, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO)	S.o
Date d'approbation du programme de pays	Juillet 1995
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1993), (tonnes PAO)	278,20
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2004) (tonnes PAO)	372,76
Consommation de référence des substances réglementées) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	539,85
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	4,23
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	104,24
Dernière consommation de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	310,36
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	31,8
f) Annexe E (bromure de méthyle)	30,6
Montant approuvé pour les projets (en date de décembre 2004) (\$US)	4 604 523
Montant décaissé (en date de décembre 2004) (\$US) :	3 326 873
SAO à éliminer (tonnes PAO)	350,9
SAO éliminées (en date de décembre 2004) (tonnes PAO)	246,0

* Rapporté au Secrétariat du Fonds

11. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	11 300
b)	Préparation de projet	244 419
c)	Formation	110 740
d)	Assistance technique (comprenant le renforcement des institutions)	1 047 526
e)	Démonstration	659 315
f)	Projets d'investissement	2 531 223
	Total :	4 604 523

Rapport périodique

12. Les activités réalisées dans le cadre du projet de renforcement des institutions en République dominicaine pour la période biennale 2003-2005 ont été satisfaisantes. Elles avaient pour objectif principal de :

- Renforcer le Bureau national de l'ozone.
- Entreprendre trois plans d'élimination finale pour les halons, le bromure de méthyle et les CFC.

13. Cent techniciens en réfrigération et 100 agents de douane ont été formés pendant la période visée par le rapport. Six types de fleurs ont été produits sans bromure de méthyle pour fumiger le sol. Les industries ont reconverti leur équipement à la suite des leçons tirées des ateliers de récupération et de recyclage. Le projet sur le bromure de méthyle a été mené à terme.

14. Le Bureau national de l'ozone relève de la supervision du sous-secrétaire de la gestion de l'environnement. Un groupe consultatif se réunit régulièrement afin de discuter du plan d'action de la période. La République dominicaine a ratifié les Amendements de Londres et de Copenhague mais pas les Amendements de Montréal et de Beijing.

Plan d'action

15. L'objectif principal de la prochaine période (janvier 2006 à janvier 2008) sera de respecter l'ensemble des obligations du Protocole de Montréal. L'utilisation du bromure de méthyle comme fumigène dans le sol sera éliminée et le plan national pour les melons sera mis en œuvre. La mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale de CFC se poursuivra et une banque nationale de halons sera créée. Tous les rapports (périodiques et financiers) seront remis aux Secrétariats ou aux bureaux, comme demandé.

Gambie : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil de pays	
Agence d'exécution	PNUE
Montant approuvé à l'origine (\$US) :	
Phase I : Mai 1996	42 200
Phase II : Mars 2000	28 000
Phase III : Novembre 2003	36 573
Total	106 733
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour approbation (phase IV) (\$US)	60 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	60 000
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la phase IV du renforcement des institutions, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO)	S.o.
Date d'approbation du programme de pays	Mai 1996
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1994), (tonnes)	23,0

PAO)	
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2004) (tonnes PAO)	0,001
Consommation de référence des substances réglementées :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	23,78
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	Non émis
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	Non émis
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	Non émis.
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	0,001
f) Annexe E (bromure de méthyle)	Non émis
Montant approuvé pour les projets (en date de décembre 2004) (\$US)	522 906
Montant décaissé (en date de décembre 2004) (\$US) :	414 038
SAO à éliminer (tonnes PAO)	18,8
SAO éliminées (en date de décembre 2004) (tonnes PAO)	18,7

16. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	33 900
b)	Préparation de projet	60 401
c)	Formation	55 935
d)	Assistance technique (comprenant le renforcement des institutions)	303 875
e)	Projets d'investissement	68 796
	Total :	522 906

Rapport périodique

17. La mise en œuvre du Protocole de Montréal en Gambie a été satisfaisante. Le Bureau national de l'ozone de la Gambie a réalisé trois phases avec d'excellents résultats. Le Bureau national de l'ozone a réussi à hausser le niveau de sensibilisation aux questions entourant la couche d'ozone pendant la période visée par le rapport, ce qui a entraîné une réduction des importations de SAO et donné lieu à des pratiques exemplaires en réfrigération. Les réglementations sur les SAO ont été mises en vigueur. La mise en œuvre des sous-projets tels que le programme de formation des agents de douane, la formation en bonnes pratiques en réfrigération, la récupération et de recyclage, la mise en œuvre d'activités d'adaptation et la compilation et le traitement des données annuelles sur la consommation de SAO ont débuté. La Gambie est l'un des rares pays ayant approuvé des lois dans la sous-région et plusieurs pays avoisinants ont suivi son exemple et adopté des mesures de réglementation. Le rapport de données de la Gambie au Secrétariat de l'ozone révèle qu'il n'y a eu aucune consommation de CFC en 2004, ce qui fait foi d'une élimination complète de la consommation de CFC en date de 2004. Aucune autre SAO n'a été consommée, à l'exception de 0,001 tonne de HCFC.

18. Le Bureau national de l'ozone relève du Réseau des services techniques de l'Agence nationale de l'environnement, qui relève du ministère d'État des Pêches, des Ressources naturelles et de l'Environnement. Le chef du Réseau des services techniques est le superviseur immédiat du Bureau de l'ozone. Le Conseil national de gestion de l'environnement est présidé par le chef d'État et l'Agence nationale de l'environnement en est le secrétaire. Toutes les questions ayant trait à la couche d'ozone sont d'abord réglées au niveau de l'Agence, ensuite au niveau du ministère et enfin, au niveau du Conseil national de gestion de l'environnement. Le groupe de travail national est formé, en grande partie, de représentants de différents ministères dont la collaboration est essentielle au respect du calendrier national d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le projet de renforcement des institutions est compris dans le plan de travail de l'Agence nationale de l'environnement, remis tous les trimestres ou chaque année au ministère responsable.

19. La Gambie a ratifié l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal mais n'a pas ratifié les Amendements de Copenhague, de Montréal et de Beijing.

Plan d'action

20. Le Bureau national de l'ozone compte demeurer en conformité aux mesures de réglementation imposées par le Protocole de Montréal grâce à des activités telles que la mise en œuvre d'un programme sectoriel sur l'adaptation destiné aux utilisateurs, une surveillance continue des projets d'élimination des SAO, etc. D'autres activités de sensibilisation et de mise en œuvre des programmes d'encouragement sont prévues pour les parties prenantes, les utilisateurs et le grand public du secteur de la réfrigération. L'utilisation de solutions de remplacement aux SAO fera l'objet de campagnes d'information intensives. La collecte et la communication de données sur la consommation de SAO se poursuivront selon les besoins.

Guyane : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil de pays	
Agence d'exécution	PNUE
Montant approuvé à l'origine (\$US) :	
Phase I : Novembre. 1997	65 000
Phase II : Juillet 2001	43 400
Total	108 400
Montant demandé pour le renouvellement (phase III) (\$US) :	56 333
Montant recommandé pour approbation (phase III) (\$US)	56 333
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	0
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	56 333
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la phase III du renforcement des institutions, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO)	S.o
Date d'approbation du programme de pays	Novembre 1997
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1995), (tonnes PAO)	42,00
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2004) (tonnes PAO)	10,84
Consommation de référence des substances réglementées) :	

a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	53,22
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0,15
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	1,39
Dernière consommation de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	10,16
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	0,59
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,09
Montant approuvé pour les projets (en date de décembre 2004) (\$US)	950 521
Montant décaissé (en date de décembre 2004) (\$US) :	829 695
SAO à éliminer (tonnes PAO)	13,7
SAO éliminées (en date de décembre 2004) (tonnes PAO)	7,2

21. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

		\$US
a)	Préparation du programme de pays	39 550
b)	Préparation de projet	45 559
c)	Formation	74 580
d)	Assistance technique (comprenant le renforcement des institutions)	269 957
e)	Projets d'investissement	520 875
	Total :	950 521

Rapport périodique

22. Le roulement continu du personnel et la difficulté de remplacer immédiatement les employés sortants ont été des principaux défis pour la mise en œuvre réussie du projet de renforcement des institutions en Guyane. L'administrateur du Bureau national de l'ozone a quitté son poste en 2001 et les employés du bureau hydro-météorologique ont assuré l'intérim de 2002 à 2006. Les services de soutien pour le travail de l'administrateur du Bureau national de l'ozone ont été confiés en sous-traitance selon les besoins au lieu d'être confiés à un consultant national à plein temps.

23. Le Bureau national de l'ozone relève du bureau hydro-météorologique du ministère de l'Agriculture. Malgré les contraintes associées aux priorités nationales d'élimination de la pauvreté et les problèmes importants mentionnés précédemment, les activités du Bureau national de l'ozone ont permis à la Guyane de respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal au chapitre de la communication des données et de la réduction de la consommation de SAO. La Guyane a rapporté une consommation de 10,16 tonnes PAO de CFC en 2004, ce qui représente 19 pour cent de sa consommation de référence. La Guyane a donc respecté l'objectif de réduction de la consommation de 50 pour cent et semble en voie de réaliser l'objectif de réduction de 85 pour cent avant la date prescrite.

24. Les principaux objectifs du projet de renforcement des institutions pour les deux dernières années ont été de :

- Préparer et proposer un projet avancé de réglementation sur les SAO au ministère de l'Environnement.
- Sensibiliser la population et hausser son niveau de sensibilisation aux dangers des SAO.
- Éliminer complètement l'utilisation des CFC d'ici 2010.
- Remettre les données aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral aux dates prescrites.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes.
- S'assurer que le pays respecte ses obligations en vertu du Protocole de Montréal.

25. La Guyane a ratifié tous les Amendements au Protocole de Montréal sauf l'Amendement de Beijing.

Plan d'action

26. Les principaux objectifs de la prochaine phase du projet (avril 2006 à avril 2008) sont de :

- Mettre en vigueur des mesures législatives sur les SAO et le programme de permis d'importation/exportation.
- Rendre obligatoire la norme d'étiquetage volontaire des SAO et des technologies à base de SAO.
- Mener à terme les activités du plan de gestion des frigorigènes.
- Mener à terme la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes en cours.
- Préparer, proposer et mettre en œuvre le plan de gestion de l'élimination finale.
- Réactiver l'Association de réfrigération et de ventilation de la Guyane.
- Assurer la conformité aux objectifs d'élimination de 2005 et réaliser les objectifs de 2007.
- Lutter contre le commerce illicite de SAO.
- Poursuivre la formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération.
- Poursuivre les activités de sensibilisation et d'éducation du public.
- Poursuivre l'implication et la participation aux activités internationales et régionales relevant du Protocole de Montréal.

Moldavie : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil de pays		
Agence d'exécution		PNUE
Montant approuvé à l'origine (\$US) :		
	Phase I : Juillet 2001	80 000
	Phase II : March 2002	69 334
	Phase III : Juillet 2004	69 334
	Total	218 668
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$US) :		69 334
Montant recommandé pour approbation (phase IV) (\$US)		69 334

Coûts d'appui à l'agence (\$US)	0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	69 334
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la phase IV du renforcement des institutions, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO)	S.o.
Date d'approbation du programme de pays	Juillet 1998
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1996), (tonnes PAO)	51,5
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2004) (tonnes PAO)	
Consommation de référence des substances réglementées) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	73,31
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0,40
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	6,97
Dernière consommation de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	19,98
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (méthyle chloroforme)	0
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	1,52
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0
Montant approuvé pour les projets (en date de décembre 2004) (\$US)	964 151
Montant décaissé (en date de décembre 2004) (\$US) :	26 875
SAO à éliminer (tonnes PAO)	29,1
SAO éliminées (en date de décembre 2004) (tonnes PAO)	22,0

27. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation de programme de pays	-
b)	Préparation de projet	26 875
c)	Formation	149 782
d)	Assistance technique (comprenant le renforcement des institutions)	787 494
e)	Projets d'investissement	-
	Total :	964 151

Rapport périodique

28. Les activités réalisées dans la période de renforcement des institutions d'une durée de deux ans en Moldavie ont été satisfaisantes. L'objectif principal a été d'entreprendre des activités qui permettraient à la Moldavie de réaliser une élimination des SAO qui satisferait à ses obligations en vertu du Protocole de Montréal et ses Amendements, plus particulièrement de :

- Augmenter la capacité et accélérer les activités.
- Sensibiliser la population nationale aux dangers des SAO.
- Améliorer la coordination, promouvoir et surveiller les activités.

- Élaborer des mesures législatives nationales sur la protection de la couche d'ozone et les proposer au Parlement de la Moldavie.
- Améliorer la formation des techniciens en réfrigération.
- Améliorer la collecte de données, l'analyse et la dissémination de l'information.
- Améliorer le système national de communication des données sur la consommation de SAO.
- Remettre des rapports aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral aux dates prescrites.

29. Trois cent un techniciens en réfrigération et 134 agents de douane ont été formés, un programme de récupération et de recyclage a été mis sur pied et six cours de formation ont été donnés au cours de la période visée par le rapport. Des contrats pour les utilisateurs et les entreprises d'entretien de climatiseurs d'automobile ont été élaborés, et des lignes directrices sur l'adaptation et la reconversion ont été élaborées. Les Amendements de Londres, de Copenhague et de Montréal ont été ratifiés et un programme de permis a été créé. La Journée de l'ozone a été célébrée chaque année. La Moldavie a rapporté une consommation de CFC en 2004 qui ne représente que 27 pour cent de sa consommation de référence. La Moldavie n'a consommé aucune autre SAO sauf environ 1,5 tonne PAO de HCFC.

30. Le Bureau national de l'ozone relève du ministère de l'Environnement. Il est surtout responsable de la promotion, de la coordination et de la surveillance des activités d'élimination mises de l'avant dans le programme de pays.

Plan d'action

31. Les principaux objectifs de la prochaine période de deux ans (juillet 2006 à juillet 2008) seront de :

- Promouvoir et coordonner les activités d'élimination en vertu du programme de pays.
- Mener à terme le plan de gestion des frigorigènes.
- Élaborer le plan de gestion de l'élimination finale.
- Mettre en œuvre la formation dans le secteur des fumigènes.
- Recueillir et traiter les données sur la consommation de SAO.
- Sensibiliser davantage le public à la protection de la couche d'ozone.
- Disséminer de l'information sur les nouvelles technologies et les solutions de remplacement.
- Remettre les rapports aux bureaux/Secrétariats concernés.

Annexe II**POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES PROJETS
DE RENOUVELLEMENT DU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS
PRÉSENTÉS À LA 48^e RÉUNION***Algérie*

32. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagnait le projet de renouvellement du renforcement des institutions en Algérie et prend note avec satisfaction que l'Algérie a transmis au Secrétariat de l'ozone des données indiquant qu'en 2004, l'Algérie a réduit sa consommation de CFC au-delà des 50 pour cent exigés pour l'échéance de 2005. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, l'Algérie poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des activités de son plan de gestion des frigorigènes avec beaucoup de succès afin de réduire sa consommation de CFC, et que l'Algérie réussira également à réduire sa consommation d'autres SAO conformément aux calendriers d'élimination du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère également qu'au cours de la prochaine période, l'Algérie pourra mener à terme les actions menant à la ratification des Amendements de Montréal et de Beijing.

Djibouti

33. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagnait le projet de renouvellement du renforcement des institutions à Djibouti et prend note avec satisfaction que Djibouti a transmis au Secrétariat de l'ozone des données indiquant que le pays a énormément d'avance sur son calendrier d'élimination de la consommation de CFC. Le Comité exécutif est très encouragé par les mesures déterminantes prises par Djibouti pour éliminer sa consommation de CFC et espère qu'au cours des deux prochaines années, Djibouti poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des activités de son plan de gestion des frigorigènes avec beaucoup de succès afin de réduire encore davantage sa consommation de CFC et d'entreprendre les dernières étapes en vue de l'élimination complète.

République dominicaine

34. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagnait le projet de renouvellement du renforcement des institutions en République dominicaine et prend note avec satisfaction que la République dominicaine a transmis au Secrétariat de l'ozone des données pour 2004 indiquant que la consommation de CFC et de bromure de méthyle est conforme aux mesures de réglementation correspondantes. Par contre, le Comité exécutif prend note avec une certaine inquiétude que la consommation de CFC en République dominicaine a augmenté de près de 20 pour cent en 2004 par rapport à l'année précédente, ce qui semble anéantir les gains antérieurs et remettre en question la capacité du pays à respecter le prochain objectif de réduction du Protocole de Montréal. Malgré cette situation, le Comité exécutif est encouragé par les mesures prévues à la prochaine étape du projet de renforcement des institutions pour faciliter l'élimination de SAO au pays, et espère que la mise en œuvre du programme de pays et des activités du plan de gestion de l'élimination finale auront beaucoup de succès au cours des deux

prochaines années afin que la République dominicaine puisse continuer à respecter les mesures de réglementation de la consommation de CFC et de bromure de méthyle.

Gambie

35. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagnait le projet de renouvellement du renforcement des institutions en Gambie et prend note avec grande satisfaction que les données rapportées par la Gambie au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent une consommation nulle de CFC en 2004 et que le pays semble avoir complètement éliminé les CFC en 2004. Le Comité exécutif félicite le gouvernement de Gambie pour ses réalisations exceptionnelles et espère que la mise en œuvre des mesures proposées pour la prochaine étape du projet de renforcement des institutions et les activités du plan de gestion des frigorigènes connaîtront un fier succès permettront à la Gambie de maintenir l'élimination des SAO déjà réalisée.

Guyane

36. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagnait le projet de renouvellement du renforcement des institutions en Guyane et prend note avec grande satisfaction que la Guyane a fait d'énormes progrès malgré les difficultés survenues lors de la mise en œuvre de la phase II du projet. La Guyane a rapporté ses données au Secrétariat longtemps avant la date prescrite et plus encore, a réalisé un niveau de consommation de CFC de loin inférieur à l'objectif de réduction de 50 pour cent. La Guyane semble donc en bonne voie de réaliser l'objectif de réduction de 85 pour cent. Le Comité exécutif félicite le gouvernement de Guyane pour ses réalisations et est convaincu qu'une solution surviendra pour régler les problèmes de personnel qui nuisent à la mise en œuvre du projet, afin que la présence d'un personnel dédié au Bureau national de l'ozone assure un rythme soutenu et permette à la Guyane de réaliser l'élimination durable de la consommation de SAO selon l'échéancier établi, avec un succès retentissant.

Moldavie

37. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagnait le projet de renouvellement des institutions et prend note avec satisfaction que la Moldavie a rapporté au Secrétariat de l'ozone des données sur la consommation de 2004 qui indiquent que le pays a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de CFC, car sa consommation en 2004 est de loin inférieure à la réduction de 50 pour cent exigée en 2005. Le Comité exécutif prend note et félicite la Moldavie des mesures importantes qu'elle a prises pour améliorer sa capacité de satisfaire à ses obligations en vertu du Protocole de Montréal, notamment la ratification de trois des quatre amendements, la formation de techniciens en réfrigération et des agents de douane, entre autres. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, la Moldavie améliorera ses réalisations, ratifiera l'Amendement restant (Beijing) et poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays, de son plan de gestion des frigorigènes et autres activités prévues avec beaucoup de succès, afin que la Moldavie puisse respecter les objectifs de réduction de 2007 et de 2010 pour le CFC dans les délais prescrits.

UNEP
2006 WORK PROGRAMME AMENDMENT

PRESENTED TO THE
48TH MEETING OF THE EXECUTIVE COMMITTEE
OF THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION
OF THE MONTREAL PROTOCOL

FEBRUARY 2006

UNEP 2006 WORK PROGRAMME AMENDMENT

February 2006

SUMMARY

- I. Consistent with its 2006-2008 Business Plan, UNEP is submitting the following amendment to its 2006 Work Programme for the consideration of the Executive Committee at its 48th meeting. This amendment includes the following projects:

No	Project Title	Reference	Funding Requested (US\$)*
1	Implementation of the TPMP Dominica: UNEP component	BP 2006	35,000**
2	Implementation of the TPMP Saint Kitts and Nevis: UNEP component	BP 2006	40,000**
3	Global awareness raising in chillers sector	BP 2006	200,000
4	Updating UNEP's customs training manual	BP 2006	120,000
5	TPMP preparation requests for Chad, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guyana, Mali, Mauritania, Moldova, Niger, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Togo (14)	BP 2006	243,000
6	Institutional strengthening project for Yemen	BP 2006	66,000
7	Institutional strengthening renewals for Algeria, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominican Republic, Gambia, Guyana, Moldova (7).	BP 2006	708,570
	GRAND TOTAL		1,412,570

*All amounts exclude project support costs.

**These amounts refer only to 2006.

The activities proposed in this Amendment follow the latest applicable guidelines approved by the Executive Committee including relevant decisions taken at the 47th meeting.

1 Title: Implementation of the TPMP Dominica: UNEP component

Background This project is part of UNEP's 2006 Business Plan. The TPMP entails two sub-components for UNEP: (1) training for refrigeration technicians and (2) training for customs officers.

Objectives: The main objectives of UNEP's components are (1) to enhance the ability of technicians to control and eventually eliminate the use of CFCs in the servicing of refrigeration and air conditioning equipment and (2) to train the remaining Customs Officers and other stakeholders in the enforcement of the Montreal Protocol Regulations and to prevent illegal trade.

Activities: The following activities are envisaged under these sub-components:

- (i) Additional training for technicians: Approximately 40 technicians who did not receive training under the original RMP will be identified and recruited for training. The exercises will cover both fixed systems and MACs;
- (ii) Certification and licensing of technicians;
- (iii) Development and publication of Code of Good Practice;
- (iv) Establishment of an Association of Refrigeration Technicians;
- (v) Recovery & recycling equipment: 4 R&R machines for fixed systems, 10 portable recovery pumps and associated tools will be procured and distributed to the larger service workshops after completion of the certification programme;
- (vi) Promotional campaign, including the distribution of brochures and direct contact with technicians, will be undertaken to promote good practices, and the proper use of R&R equipment.
- (vii) Local assistance, monitoring & reporting: A consultant will be contracted to provide general assistance to the NOU with implementation of all the activities identified above, monitor progress, including reports of technicians on CFCs recovered and re-used.
- (viii) Customs officers training: Approximately 80 Customs Officers and other stakeholders who have not been trained previously; These persons include Customs officers but also Customs Brokers, the Coast Guard, Trade Officials and Standards Officers.

Description: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 6 February 2006.

Time Frame: TPMP: 56 months (2006 - 2010)
2006 tranche: 12 months (April 2006- April 2007)

Cost: US\$ 35,000 (funding for 2006 only, excluding agency support costs)

*Project
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establishment of MOU	1-3
Equipment procurement	4-10
Training workshops	11-36
Monitoring of activities	1-60
Submission of PCR	6 months after project completion

2 Title: *Implementation of the TPMP Saint Kitts and Nevis: UNEP component*

Background This project is part of UNEP's 2006 Business Plan. The TPMP entails two sub-components for UNEP: (1) training for refrigeration technicians and (2) training for customs officers.

Objectives: The main objectives of UNEP components are (1) to enhance the ability of technicians to control and eventually eliminate the use of CFCs in the servicing of refrigeration and air conditioning equipment and (2) to train the remaining Customs Officers and other stakeholders in the enforcement of the Montreal Protocol Regulations and to prevent illegal trade.

Activities and expected results: The following activities are envisaged under these sub-components:

- (i) Additional training for technicians: Approximately 60 technicians who did not receive training under the original RMP will be identified and recruited for training. The exercises will cover both fixed systems and MACs;
- (ii) Certification and licensing of technicians;
- (iii) Development and publication of Code of Good Practice;
- (iv) Establishment of an Association of Refrigeration Technicians;
- (v) Recovery & recycling equipment: 4 R&R machines for fixed systems, 10 portable recovery pumps and associated tools will be procured and distributed to the larger service workshops after completion of the certification programme;
- (vi) Promotional campaign, including the distribution of brochures and direct contact with technicians, will be undertaken to promote good practices, and the proper use of R&R equipment.
- (vii) Local assistance, monitoring & reporting: A consultant will be contracted to provide general assistance to the NOU with implementation of all the activities identified above, monitor progress, including reports of technicians on CFCs recovered and re-used.
- (viii) Customs officers training: Approximately 100 Customs Officers and other stakeholders who have not been trained previously; These persons include Customs officers but also Customs Brokers, the Coast Guard, Trade Officials and Standards Officers.
- (ix) Prevention of illegal trade. An Illegal Trade Prevention Network will be established with nodes connecting the islands and involving both the Customs and Coastguard services. Its function will be to establish and maintain linkages to share information on the movements of goods between the islands forming the network as well as to devise and implement strategies for search and seizure as necessary.

Description: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 6 February 2006.

Time Frame: TPMP: 56 months (2006 - 2010)
2006 tranche: 12 months (April 2006- April 2007)

Cost: US\$40,000 (funding for 2006 only, excluding agency support costs)

*Project
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establishing an MOU	1-3
Equipment procurement	4-10
Training workshops	11-36
Monitoring of activities	1-60
Submission of PCR	6 months after project completion

3 Title: *Global demonstration project in chillers*

Background

This project is part of UNEP's 2006 Business Plan.

Activities and approach:

The project activities and development of a **Global approach** will be carried out in:

- Consultation with IAs to set up a global strategy for sharing information and experiences of approved projects (Old & New). A **Global Chiller Conference** will be organised back-to-back with Meeting of the Parties (MOP) or OEWG to facilitate information exchange among various stakeholders
- Consultation with US EPA and other interested governmental partners on developing consistent analytical tools and facilitating awareness raising in target countries
- Cooperation with Chillers Manufacturers and relevant Associations (ARI, ICARMA, ASHRAE)
- And taking into account feedback on countries needs using CAP networking activities

Compilation of chillers information: CAP will compile all available reports, researches, case studies, technical documentations, etc. as per agreed in the Phase I with IAS, Manufacturers and relevant Associations. This will allow the information on chillers to be compiled in a virtual database The **Global Chiller web portal** that will be set up as part of this activity and will be in operation over the period of 3 years (2006-2009) and possibly beyond the project completion without additional support from the Multilateral Fund. Selected information on available technical and financial options, benefits as well as case studies and lessons learned from the ongoing demonstration projects by other Implementing Agencies will be compiled on a Chiller companion CD-ROM.

Development of products: The following tools/products will be developed to enable the activities in the project:

- Specialized Global Chiller web-portal
- Concise kits addressing key messages to policy makers and owners (flyers, booklets, CDs, etc.) to be used as part of a global awareness raising. The kits will also contain information from the completed and ongoing demonstration projects by other Implementing Agencies.
- Chiller CD-ROM that would consist of technical information on chillers, possible replacement options, technology trends. The CD-ROM will also entail case studies and lessons learned from other Implementing Agencies' chiller projects

Targeted Information Dissemination and Exchange: The main channel for information dissemination will be through the CAP regional networks through regional or sub-regional thematic meetings exchanging experience and disseminating the key messages to stakeholders. Depending on the programmatic possibilities, these workshops could already be included in the regional Networks work plans as early as 2007 and each time focus on the information available at that period of time

– i.e. information from workshops and projects already approved and delivered. A Global Chiller web portal will be designed and maintained over the duration of the project (2006 through 2009) to ensure that all information/products are accessible to all stakeholders in Art 5 countries worldwide. To ensure that information is reaching all interested Parties, selected information will be made available on CD-ROM.

Expected outputs:

Short-term outputs

- Global chillers conference. The conference will bring together major stakeholders in the sub-sector and should become a forum for information exchange on the Global level between the various stakeholders.
- Thematic workshops at the regional Network level. These workshops will be organized as part of the regional network activities and based on the regional workplan. These workshops will be coordinated with other Implementing Agencies and will also take into account the ongoing and planned activities by other Implementing Agencies;
- Thematic workshop reports by region; each workshop will deliver a separate workshop report reflecting the region/sub-region/country specific needs and options; all reports will subsequently be compiled and presented in an analytical manner as one comprehensive report to be used in the formulation of global projects considering specific regional characteristics. The exact geographic scope will be determined based on the needs of the countries;
- Development of small user friendly guidance kits and quick reference tools based on UNEP's chiller manual and other available technical materials on chillers. The kits will be targeting different stakeholders – from decision makers to chiller units servicing personnel.
- In conjunction with the thematic workshop reports and in cooperation with other Implementing Agencies, selected case studies and lessons learned booklets by regions/sub-region/project. These materials will be disseminated through existing CAP information clearing house and through CAP regional infrastructure.

Long-term outputs

- Full easy access of stakeholders at country level on financial, technological and implementation options available globally
- Better legislation and legal basis to sustain the ODS phase-out and helping the countries in developing a legal basis beyond Montreal Protocol.

Description:

See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 6 February 2006.

Time Frame:

36 months (May 2006 – April 2009)

Cost:

US\$200,000 (excluding agency support costs)

Project

Milestones:

Task	Date (Months after approval)
Implementation plan	1-3
Monitoring	1-36
Final report	33-36
Submission of PCR	6 months after project completion

4 Title *Update of Customs Training manual*

Background

Providing support to Customs officers and other relevant stakeholders to prevent illegal trade has become increasingly important and will remain one of the biggest challenges in the future. ODS export/import licensing systems are key to achieving full phase-out of ODS. Although targeted assistance is being provided through UNEP’s training activities designed 10 years ago, the training materials in use refer to issues developed also some time back. The standard training manual currently utilized by CAP teams was produced in 2001, and does not cover several areas which have emerged only over the past few years.

The scope of the training needs and that for training materials has changed tremendously over the past few years creating areas which have not been covered under the previously approved projects.

After extensive communication with the CAP regional networks and a careful analysis of the customs training workshops’ recommendations, as well as discussions at the CAP Advisory Group meetings, several areas have been identified for the update of the existing manual. The update will consist of certain **new** areas which have risen in the recent years and which have not been considered in the past. These include the following areas: materials for crime prosecution, introduction of Methyl Bromide in import/export licensing system, building capacity to enforce regulations.

Objectives

The objective of this project is to update the existing UNEP standard training manual taking into account the new areas:

- 1 Develop training and awareness materials that will reflect latest development in illegal trade in ODS;
- 2 Focus on the introduction of new areas such as import-export licensing systems for Methyl Bromide.
- 3 Provide the NOUs with materials that they can use to increase awareness raising in their respective countries on areas which have not been addressed;

Expected Outcomes

The expected outcome of this project is an updated Customs training manual that will be used as a supplement to the existing manual. This supplement will be also made available through OzonAction’s online library as well as in form of CD-ROM.

Description

Project will be coordinated by UNEP in consultation with well known experts in the matter, as well as in close consultations with stakeholders at the country level. Regular expert group consultations will be part of the approach for the update exercise.

Time Frame

12 months

Cost US\$ 120,000 (excluding agency support costs)

*Project
Milestones*

Task	Date (Months after approval)
Development of workplan	1
First draft	7
Final draft and print out	10-12
Dissemination	13-14
Submission of PCR	6 months after project completion

5 Title: *TPMP preparation requests for Chad, Congo Brazzaville, Côte d’Ivoire, Djibouti, Gabon, Guyana, Mali, Mauritania, Moldova, Niger, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Togo (14)*

Background These items are part of 2006 Business Plan of UNEP.

Objectives: To develop Terminal Phaseout Management Plans (TPMPs) for above-listed countries.

Description: See the official request letters submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 6 February 2006.

Time Frame: 12 months (April 2006 – April 2007)

Cost:

Country	Cost (US\$)
Chad	US\$ 18,000
Congo Brazzaville	US\$ 18,000
Djibouti	US\$ 18,000
Côte d’Ivoire	US\$ 15,000
Gabon	US\$ 18,000
Guyana	US\$ 15,000
Mali	US\$ 18,000
Mauritania	US\$ 18,000
Moldova	US\$ 18,000
Niger	US\$ 18,000
Rwanda	US\$ 18,000
Senegal	US\$ 15,000
Sierra Leone	US\$ 18,000
Togo	US\$ 18,000
Total:	US\$ 243,000

(the above indicated amounts do not entail agency support costs)

Project Milestones:

Task	Date (Months after approval)
Establishment of SSA/MOU	1-3
Formulation missions	4-10
Drafting proposals	11-12
Monitoring	1-12
Submission of TPMPs	12

6 Title: *Supplementary Request for Institutional Strengthening Project for Yemen - ISP phase IV*

Background Yemen requested UNEP to resubmit its ISP with an increased funding as per decision 47/49 Para (f). The request in increase of funding from US\$104,000 to US\$170,000 is mainly for two reasons:

1. The upcoming two years will be the time for enforcing new ODS legislation that will involve capacity building of concerned officers and stakeholders through various means, such as awareness campaigns, training, maintaining close contacts with all concerned sectors and key role players (e.g. decision makers, prosecutors, judges, NGOs). This will require the NOU to make use of more expert manpower, and will also require the NOU team to visit the different governorates frequently considering their unique geographical conditions which makes these activities quite costly.

2. The MOP XVI in its decision 16/31 agreed to amend Yemen's baseline to increase from 349.1 to 1796.1 (CFCs), 2.8 to 140.0 (Halons) and 1.1 to 54.5 (MeBr). During the last few years when Yemen's request to revise the baseline was in front of the ImpCom for consideration (since ImpCom 27th) NOU stated several times that the level of ISP funding doesn't match country's needs and requirements to monitor and report on ODS import, use and follow-up on projects implementation as well as other necessary activities to comply with MP.

Description: See separate renewal documents submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 23 September 2005.

Time Frame: 2006-2007

Approved Cost: US\$ 104,000 (excluding agency support costs) as per 47th ExCom

Total Requested amount: US\$ 170,000 (excluding agency support costs)

Remaining amount (requested for approval) US\$ 66,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

Task	Date (Months after approval)
Establishing an MOU	1-3
Monitoring activities related to reporting and implementation	4-24
Submission of PCR	6 months after project completion

7 Title: *Institutional Strengthening Renewals for Algeria, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominican Republic, Gambia, Guyana, Moldova.*

Background: This project is part of UNEP's 2006 Business Plan.

Objectives: Assist the Governments of the above-mentioned countries through renewals of their Institutional Strengthening projects, in accordance with the approved Executive Committee guidelines (including Decision 43/37 (a) referring to funding threshold for LVCs and VLVCs).

Description: UNEP submitted individual documents for these projects to the Multilateral Fund Secretariat on 6 February 2006.

Time Frame: See separate Terminal reports and Action plans.

Cost:

Country	Cost (US\$)
Algeria, phase 4	US\$ 257,400
Côte d'Ivoire, phase 3 (Year 2)	US\$ 53,170
Djibouti, phase 2	US\$ 78,000
Dominican Republic, phase 4	US\$ 134,333
Gambia, phase 4	US\$ 60,000
Guyana, phase 3	US\$ 56,333
Moldova, phase 4	US\$ 69,334

Total: US\$ 708,570 (no agency support costs)

Project Milestones:

Task	Date (Months after approval)
Finalisation of IS renewal which includes budget allocation and activity plan under the new phase with the country.	2
First disbursement of funds	3
Submission of Progress reports	Every June and December
Submission of Terminal Report and Plan of Action for renewal.	1-2 months before the completion of respective phase

Attachments:

Official TPMP request letters:

1. Chad (with UNDP)
2. Congo Brazzaville (with UNDP)
3. Côte d'Ivoire (UNIDO)
4. Djibouti (with UNDP)
5. Gabon (with UNDP)
6. Guyana ((with UNDP)
7. Mali (with UNDP)
8. Mauritania (with UNIDO)
9. Moldova (with UNDP)
10. Niger (with UNDP)
11. Rwanda (with UNDP)
12. Senegal (UNIDO)
13. Sierra Leone (with UNDP)
14. Togo (with UNDP)